

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n°2010-179 portant création de l'Unité de Service US 003 et nommant Monsieur Hervé RAOUL directeur ;

Vu la décision n°2014-052 renouvelant l'Unité de Service US 003 et prorogeant le mandat de Monsieur Hervé RAOUL ;

Vu la décision n°2016-067 renouvelant l'Unité de Service US 003 et prorogeant le mandat de Monsieur Hervé RAOUL ;

Vu la décision n°2021-77 renouvelant l'Unité de Service US 003 et prorogeant le mandat de Monsieur Hervé RAOUL ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur Hervé RAOUL étant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin à son mandat de directeur de l'US 003.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er octobre 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE